



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

L'an **deux mil vingt-cinq, le vingt mars, à 20h00**, le conseil communautaire de la **CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE CONSEIL, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'ESSON, après convocation légale et sous la présidence de **M. Jacky LEHUGEUR**.

Étaient présents : Mme ONRAED Isabelle, M. LEBOUVIER Luc, M. BRARD Robert, M. BRETEAU Jean-Claude, M. CHESNEAU Franck, Mme LEBOULANGER Christine, Mme DUPUY Vanessa, Mme TASTEYRE Delphine, M. CARVILLE Raymond, Mme LE CORRE Astride, M. HAVAS Roger, Mme MAILLOUX Elisabeth, Mme DANLOS Marie-Christine, Mme HAUGOU Françoise, M. PITEL Gilles, M. CHAVARIA Jean-Pol, M. DE COL Gilles, M. LEHUGEUR Jacky, M. BERTIN Laurent, M. BUNEL Gilles, Mme MOUCHEL Clémentine, M. BRISSET Pierre, M. ALLAIN Gérard, Mme BRIERE Marie-Estelle, M. VALENTIN Gérard, M. CHEDEVILLE Benoît, M. LEMOUX Julien, M. MOREL Daniel, Mme COURVAL Claudine, M. LADAN Serge, Mme FIEFFÉ Patricia, M. DELACRE Éric, M. LAGALLE Philippe, Mme LECOUSIN Françoise, M. MARIE Serge, Mme MARIQUIVOI-CAILLY Évelyne, M. MAZINGUE Didier, Mme ROUSSELET Gaëlle, M. VANRYCKEGHEM Jean, M. MOREL Sylvain, M. MOREL Patrick.

Ainsi que la suppléante : Mme ROBERT Hélène.

Étaient absents excusés : M. LEBLANC Bernard, Mme HUBERT-BENDZYK Christine, M. LECERF Théophile, M. CHATELAIS Paul, M. LEDENT Yves, Mme AZE Daphné, Mme FRÉTÉ Christine, M. CHATAIGNER Vincent, Mme LELAIDIER Claudine, Mme BRION Carine.

Étaient absents non excusés : Mme BELLONI Céline, M. JAEGER Marcel, Mme SERRURIER Laurence, M. LEPRINCE Alain, M. ANNE Guy.

Mouvements en cours de séance ayant une incidence sur les votes : Mme HAUGOU Françoise s'absente à 21H43, Mme HAUGOU Françoise revient à 21H47

Pouvoirs : M. LEBLANC Bernard en faveur de M. CHAVARIA Jean-Pol, Mme HUBERT-BENDZYK Christine en faveur de Mme ONRAED Isabelle, M. LEDENT Yves en faveur de M. VANRYCKEGHEM Jean, Mme FRÉTÉ Christine en faveur de M. LEMOUX Julien, M. CHATAIGNER Vincent en faveur de M. BUNEL Gilles, Mme LELAIDIER Claudine en faveur de M. LADAN Serge, Mme BRION Carine en faveur de M. LAGALLE Philippe.

Secrétaire : Mme Isabelle ONRAED.

*Le Président remercie la commune pour son accueil.*

*Monsieur PITEL présente brièvement les projets en cours de la commune et remercie le Président, ainsi que les Vice-présidents concernés, pour leur venue à l'école afin d'échanger sur la problématique du bâtiment, à la suite des demandes des parents d'élèves et de la commune.*

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-016 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 27 février 2025**

Le procès-verbal de la réunion de Conseil Communautaire du 27 février 2025 a été transmis aux élus suite à la séance.

Il est demandé aux membres présents s'il y a des observations sur la rédaction de ce procès-verbal.

*Capture d'écran de l'observation de Monsieur Roger Havas reçue par mail le 07 mars 2025 :*

Bonjour,

Comme voté lors d'un bureau je demande que mon nom apparaisse "un délégué" Roger Havas espère que les investissements seront adaptés à nos moyens plutôt que d'augmenter les impôts d'étaler les investissements.

Et même page un délégué "Roger Havas" annonce qu'il votera contre. Cette mesure est donc à écarter.

Cordialement

Roger Havas

Il est proposé de l'approuver.

*Concernant l'adoption du procès-verbal, et après consultation du juriste de l'UAMC, le Président rappelle que retranscrire les interventions nominatives n'est pas une obligation, et que l'assemblée n'est pas une tribune pour se faire valoir. Il propose donc d'adopter le procès-verbal original sans reprendre la demande de Monsieur HAVAS.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 47 VOIX POUR, 01 VOIX CONTRE, ET 01 ABSTENTION, APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 27 FÉVRIER 2025 SANS REPRENDRE LA PROPOSITION DE MONSIEUR HAVAS.**

47 VOIX POUR  
1 VOIX CONTRE  
1 ABSTENTION

### DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-017 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget SPANC

#### **86902 – Budget annexe SPANC - CC Cingal-Suisse Normande COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **SPANC** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

86902 - SPANC-CG GINGAL-SUISSE NORMAND

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC-CG GINGAL-SUISSE NORMAND					
Investissement	38 357,95		-22 215,78		16 142,17
Fonctionnement	-74 499,58		7 001,44		-67 498,14
Sous-Total	-36 141,63		-15 214,34		-51 355,97
TOTAL III	-36 141,63		-15 214,34		-51 355,97
TOTAL I + II + III	-36 141,63		-15 214,34		-51 355,97

Budget annexe SPANC	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	38 357,95 €	- €	- 22 215,78 €	16 142,17 €
Section Fonctionnement	- 74 499,58 €	- €	7 001,44 €	- 67 498,14 €
Total	- 36 141,63 €	- €	- 15 214,34 €	- 51 355,97 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
70	Produits de gestion courante	237 900,00	52 555,00	Redevances ANC
75	Autres produits divers de gestion courante	0,00	1,00	Régularisation de la régie suite à un trop perçu
77	Produits exceptionnels	46 453,58	46 453,58	Participation du budget général
78	Reprise provisions pour créances douteuses	400,00	400,00	

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>284 753,58</b>	<b>99 409,58</b>	
---------------------------	-------------------	------------------	--

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
002	Déficit reporté	74 499,58		
011	Charges à caractère général	165 159,00	54 634,95	Contrôles ANC (prestations SAUR), Contrôles périodiques
012	Charges de personnel	42 100,00	34 778,39	Reversement au budget général – frais de secrétariat et de structure
65	Charges de gestion courante	150,00	150,00	Pertes sur créance irrécouvrables et mise en non-valeur
68	Provisions pour risques et charges	400,00	400,00	Provisions pour créances douteuses
042	Opérations d'ordre	2 445,00	2 444,80	Dotations aux amortissements des immobilisations

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>284 753,58</b>	<b>92 408,14</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>7 001,44</b>	

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
001	Excédent reporté	38 357,95		Résultat excédentaire N-1 reporté
10	FCTVA	23,00	23,42	
45	Reversement des aides aux particuliers	181 268,00	67 746,50	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 445,00	2 444,80	Dotation aux amortissements des immobilisations, en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>222 093,95</b>	<b>70 214,72</b>	
---------------------------	-------------------	------------------	--

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
20	Logiciel SPANC	24 684,00	24 684,00	
21	Matériel informatique et mobilier	16 141,95	0,00	
45	Reversement aides aux particuliers	181 268,00	67 746,50	

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>222 093,95</b>	<b>92 430,50</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>		<b>- 22 215,78</b>	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte Financier Unique 2024 du budget **SPANC** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le CFU 2024 du budget **SPANC** au vote de l'assemblée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 46 VOIX POUR, ET 02 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET SPANC.**

46 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
2 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-018 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget SPANC**

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget SPANC :

**BUDGET SPANC**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	99 409,58
Dépenses Fonctionnement	92 408,14
Résultat Fonctionnement N	7 001,44
Résultat Fonctionnement N-1	- 74 499,58
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>- 67 498,14</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	70 214,72
Dépenses Investissement	92 430,50
Résultat Investissement N	- 22 215,78
Résultat Investissement N-1	38 357,95
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>16 142,17</b>
RAR Recettes Investissement	31 400,00
RAR Dépenses Investissement	31 400,00
Résultat RAR	0,00
<b>Capacité de financement</b>	<b>16 142,17</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2024</b>	
Report à l'investissement au 1068	0,00
Report au fonctionnement en dépenses au 002 (déficit)	- 67 498,14
Report à l'investissement en recettes au 001 (excédent)	16 142,17

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET SPANC.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-019 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget photovoltaïque**

**86904 – Budget annexe PHOTOVOLTAÏQUE - CC Cingal-Suisse Normande**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **PHOTOVOLTAÏQUE** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

86904 - PHOTOVOLT-CC GINGAL-SUISSE NOR

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PHOTOVOLT-CC GINGAL-SUISSE NOR					
Investissement	-11 487,21		7 170,51		-4 316,70
Fonctionnement	38 571,69		-24 176,80		14 394,89
Sous-Total	27 084,48		-17 006,29		10 078,19
<b>TOTAL III</b>	27 084,48		-17 006,29		10 078,19
<b>TOTAL I + II + III</b>	27 084,48		-17 006,29		10 078,19

Budget annexe photovoltaïque	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	- 11 487,21 €	- €	7 170,51 €	- 4 316,70 €
Section Fonctionnement	38 571,69 €	- €	- 24 176,80 €	14 394,89 €
Total	27 084,48 €	- €	- 17 006,29 €	10 078,19 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
002	Excédent	38 571,69		
042	Reprise des subventions	6 287,00	6 287,00	
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	110 800,00	58 007,60	Ventes d'électricité

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>155 658,69</b>	<b>66 760,60</b>		
---------------------------	-------------------	------------------	--	--

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
022	Dépenses imprévues	800,00		
023	Virement à la section d'investissement	5 828,21		
011	Charges à caractère général	27 779,04	581,51	Réparations et maintenance des panneaux, TURPE, IFER
012	Charges de personnel	25 000,00	22 839,23	Reversement au budget général – frais de secrétariat et de structure
66	Charges financières	68,44	64,72	Intérêts emprunts + ICNE
67	Charges exceptionnelles	60 800,00	32 068,94	
69	Impôts sur les sociétés	10 000,00	10 000,00	
042	Opérations d'ordre	25 383,00	25 383,00	Dotations aux amortissements des immobilisations

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>155 658,69</b>	<b>90 937,40</b>		
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>- 24 176,80</b>		

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	5 828,21		
10	Compte de réserve			
13	Subventions d'investissement	71 245,00	12 510,73	Subventions DETR, Région, SDEC
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	25 383,00	25 383,00	Dotations aux amortissements des immobilisations, en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>102 456,21</b>	<b>37 893,73</b>		
---------------------------	-------------------	------------------	--	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
001	Déficit reporté	11 487,21		
16	Emprunts et dettes assimilées	7 700,00	7 663,72	Remboursement capital emprunts
21	Immobilisations corporelles	75 582,00	16 772,50	Installation panneaux écoles St Rémy
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 287,00	6 287,00	Reprises de subventions, amortissements, installations générales (voir 041 recettes de fonctionnement )
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>102 456,21</b>	<b>30 723,22</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>			<b>7 170,51</b>	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte Financier Unique 2024 du budget **PHOTOVOLTAÏQUE** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le CFU 2024 du budget **PHOTOVOLTAÏQUE** au vote de l'assemblée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 44 VOIX POUR, ET 04 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE.**

44 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
4 ABSTENTIONS

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-020 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget photovoltaïque**

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget PHOTOVOLTAÏQUE :

**BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes Fonctionnement	66 760,60
Dépenses Fonctionnement	90 937,40
Résultat Fonctionnement N	- 24 176,80
Résultat Fonctionnement N-1	38 571,69
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>14 394,89</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes Investissement	37 893,73
Dépenses Investissement	30 723,22
Résultat Investissement N	7 170,51
Résultat Investissement N-1	- 11 487,21
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>- 4 316,70</b>
RAR Recettes Investissement	58 734,00
RAR Dépenses Investissement	58 809,00
Résultat RAR	-75,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 4 391,70</b>

AFFECTATION DU RESULTAT 2024	
Report à l'investissement au 1068	4 391,70
Report au fonctionnement en recettes (excédent) au 002	<b>14 394,89</b>
Report à l'investissement en dépenses (déficit) au 001	<b>- 4 316,70</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-021 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget ZAC du Cingal**

**86903 – Budget annexe ZAC - CC Cingal-Suisse Normande**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **ZAC** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

<b>I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES</b>	<b>I</b>
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	<b>B2</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>ZA-CG GINGAL-SUISSE NORMANDE</b>					
Investissement	15 037,05		192 365,12		207 402,17
Fonctionnement	-58 321,81		-196 891,20		-255 213,01
Sous-Total	-43 284,76		-4 526,08		-47 810,84
<b>TOTAL II</b>	-43 284,76		-4 526,08		-47 810,84
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	-43 284,76		-4 526,08		-47 810,84

Budget annexe ZAC	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	15 037,05 €	- €	192 365,12 €	207 402,17 €
Section Fonctionnement	-58 321,81 €	- €	- 196 891,20 €	- 255 213,01 €
Total	- 43 284,76 €	- €	- 4 526,08 €	- 47 810,84 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
002	Excédent reporté			
70	Produits des services	292 587,00		Ventes de parcelles
75	Autres produits de gestion courante	10,00	674,00	Régularisation de TVA
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 033,05	146 370,88	Régularisation comptabilité de stock
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>483 630,05</b>	<b>147 044,88</b>	

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
002	Déficit reporté	58 321,81		
011	Charges à caractère général	86 562,24	5 199,87	Travaux d'aménagement + régularisation comptabilité de stock
65	Charges de gestion courante	10,00	0,21	Eclairage public ZA Cingal, régularisation centimes de TVA
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 736,00	338736,00	Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>483 630,05</b>	<b>343 936,08</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>- 196 891,20</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
001	Excédent reporté	15 037,05		
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	338 736,00	338 736,00	Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>353 773,05</b>	<b>338 736,00</b>	
---------------------------	-------------------	-------------------	--

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
001	Déficit reporté			
16	Capital emprunt	162 740,00	0,00	Capital GFP de rattachement
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 033,05	146 370,88	Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>353 773,05</b>	<b>146 370,88</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>		<b>192 365,12</b>	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte Financier Unique 2024 du budget **ZAC** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le Compte Financier Unique 2024 du budget **ZAC** au vote de l'assemblée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 44 VOIX POUR, ET 04 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET ZAC DU CINGAL.**

44 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
4 ABSTENTIONS

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-022 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget ZAC du Cingal**

 *Madame HAUGOU sort de la salle à 21h43*

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget ZAC :

**BUDGET ZAC**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	147 044,88
Dépenses Fonctionnement	343 936,08
Résultat Fonctionnement N	- 196 891,20
Résultat Fonctionnement N-1	- 58 321,81
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>- 255 213,01</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	338 736,00
Dépenses Investissement	146 370,88
Résultat Investissement N	192 365,12
Résultat Investissement N-1	15 037,05
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>207 402,17</b>
RAR Recettes Investissement	0,00
RAR Dépenses Investissement	0,00
Résultat RAR	0,00
<b>Capacité de financement</b>	<b>177 328,07</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2024</b>	
Report à l'investissement au 1068	
Report au fonctionnement en dépenses (déficit) au 002	- 255 213,01
Report à l'investissement en recettes (excédent) au 001	207 402,17

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ZAC DU CINGAL.

48 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-023 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget Zone des Prairies**

**86905 – Budget annexe ZONE DES PRAIRIES - CC Cingal-Suisse Normande**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **ZONE DES PRAIRIES** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

86905 - ZAC DES PRAIRIES-CC CINGAL-SN

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC DES PRAIRIES-CC CINGAL-SN					
Investissement	-93 838,90		93 838,90		
Fonctionnement	108 322,80		-97 038,90		11 283,90
Sous-Total	14 483,90		-3 200,00		11 283,90
<b>TOTAL II</b>	14 483,90		-3 200,00		11 283,90
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	14 483,90		-3 200,00		11 283,90

Budget annexe Zone des Prairies	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	- 93 838,90 €	- €	- 93 838,90 €	0,00 €
Section Fonctionnement	108 322,80 €	- €	- 97 038,90 €	11 283,90 €
Total	14 483,90 €	- €	- 3 200,00 €	11 283,90 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
002	Excédent reporté	108 322,80		
75	Dotations et participations	10,00		Subvention du budget général
042	Variation stocks terrains aménagés	18 966,10		Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>127 298,90</b>	<b>0,00</b>	
---------------------------	-------------------	-------------	--

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
011	Charges à caractère général	33 450,00	3 200,00	Travaux d'aménagement
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,00	Régularisation centimes de TVA
042	Variation des stocks	93 838,90	93 838,90	Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>127 298,90</b>	<b>97 038,90</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>		<b>- 97 038,90</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
16	Avance remboursable au budget général	18 966,10	0,00	
040	Terrains aménagés	93 838,90	93 838,90	Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>112 805,00</b>	<b>93 838,90</b>	
---------------------------	-------------------	------------------	--

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
001	Déficit reporté	93 838,90		
040	Terrains aménagés	18 966,10	0,00	Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>112 805,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>		<b>93 838,90</b>	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2024 du budget **ZONE DES PRAIRIES** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2024 du budget **ZONE DES PRAIRIES** au vote de l'assemblée

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 43 VOIX POUR, ET 04 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET ZONE DES PRAIRIES.**

43 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
4 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-024 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget Zone des Prairies**

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget ZONE DES PRAIRIES :

**BUDGET ZONE DES PRAIRIES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	0,00
Dépenses Fonctionnement	97 038,90
Résultat Fonctionnement N	- 97 038,90
Résultat Fonctionnement N-1	108 322,80
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>11 283,90</b>

  

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	93 838,90
Dépenses Investissement	0,00
Résultat Investissement N	93 838,90
Résultat Investissement N-1	-93 838,90
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>0,00</b>
RAR Recettes Investissement	0,00
RAR Dépenses Investissement	0,00
Résultat RAR	0,00
<b>Capacité de financement</b>	<b>0,00</b>

  

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2024</b>	
Report à l'investissement au 1068	0,00
Report au fonctionnement en recettes (excédent) au 002	<b>11 283,90</b>
Report à l'investissement en dépenses (déficit) au 001	<b>0,00</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ZONE DES PRAIRIES.**

48 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-025 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget Zone des Trois Cours**

**86906 – Budget annexe ZONE DES 3 COURS - CC Cingal-Suisse Normande**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **ZONE DES TROIS COURS** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

86906 - ZAC DES 3 COURS-CC CINGAL SN

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement						
<b>TOTAL I</b>						
II - Budgets des services à caractère administratif						
ZAC DES 3 COURS-CC CINGAL SN						
Investissement			-34 387,69		-34 387,69	
Fonctionnement			-8 626,50		-8 626,50	
Sous-Total			-43 014,19		-43 014,19	
<b>TOTAL II</b>			-43 014,19		-43 014,19	
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
<b>TOTAL III</b>						
<b>TOTAL I + II + III</b>			-43 014,19		-43 014,19	

Budget annexe Zone des 3 Cours	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	0,00 €	- €	- 34 387,69 €	- 34 387,69 €
Section Fonctionnement	0,00 €	- €	- 8 626,50 €	- 8 626,50 €
Total	0,00 €	- €	- 43 014,19 €	- 43 014,19 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
002	Excédent reporté			
75	Dotations et participations	10,00	1 717,74	Revenus de locations
042	Variation stocks terrains aménagés	901 149,13	844 387,69	Comptabilité de stocks
043	Transfert de charges de gestion courante	37 976,25	29 330,10	

<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>939 135,38</b>	<b>875 435,53</b>	
---------------------------	--	-------------------	-------------------	--

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
011	Charges à caractère général	863 182,88	816 775,00	Travaux d'aménagement
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,33	Régularisation centimes de TVA
66	Emprunts et dettes assimilées	37 966,25	37 956,60	
042	Variation des stocks			Comptabilité de stocks
043	Transfert de charges de gestion courante	37 976,25	29 330,10	

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>939 135,38</b>	<b>884 062,03</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>			<b>- 8 626,50</b>	

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
16	Avance remboursable au budget général	901 149,13	810 000,00	
040	Terrains aménagés			Comptabilité de stocks

<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>901 149,13</b>	<b>810 000,00</b>	
---------------------------	--	-------------------	-------------------	--

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024	CFU 2024	Commentaires
001	Déficit reporté			
040	Terrains aménagés	901 149,13	844 387,69	Comptabilité de stocks
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>901 149,13</b>	<b>844 387,69</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT AVEC LES REPORTS</b>			<b>-34 387,69</b>	

La commission Finances Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2024 du budget **ZONE DES TROIS COURS** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2024 du budget **ZONE DES TROIS COURS** au vote de l'assemblée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 43 VOIX POUR, ET 04 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET ZONE DES TROIS COURS.**

43 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
4 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-026 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget Zone des Trois Cours**

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget ZONE DES TROIS COURS :

**BUDGET ZONE DES TROIS COURS**

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes Fonctionnement	875 435,53
Dépenses Fonctionnement	884 062,03
Résultat Fonctionnement N	- 8 626,50
Résultat Fonctionnement N-1	0,00
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>- 8 626,50</b>

Recettes Investissement	810 000,00
Dépenses Investissement	844 387,69
Résultat Investissement N	-34 387,69
Résultat Investissement N-1	0,00
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>- 34 387,69</b>
RAR Recettes Investissement	0,00
RAR Dépenses Investissement	0,00
Résultat RAR	0,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 34 387,69</b>
<b>Report à l'investissement au 1068</b>	
Report au fonctionnement en dépenses (déficit) au 002	- 8 626,50
Report à l'investissement en dépenses (déficit) au 001	- 34 387,69

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ZONE DES TROIS COURS.**

48 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-027 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget Ordures Ménagères**

***86901 – Budget annexe ORDURES MENAGERES - CC Cingal-Suisse Normande***

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **ORDURES MENAGERES** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
OM-CG GINGAL-SUISSE NORMANDE					
Investissement	26 066,41		34 516,10		60 582,51
Fonctionnement	-80 763,63		80 763,63		
Sous-Total	-54 697,22		115 279,73		60 582,51
<b>TOTAL II</b>	-54 697,22		115 279,73		60 582,51
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	-54 697,22		115 279,73		60 582,51

Budget annexe Ordures Ménagères	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	26 066,41 €	- €	34 516,10 €	60 582,51 €
Section Fonctionnement	- 80 763,63 €	- €	80 763,63 €	0,00 €
Total	- 54 697,22 €	- €	115 279,73 €	60 582,51 €

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
002	Excédent reporté			
013	Remboursement charges sociales	0,00	4 709,08	Remboursement CPAM, assurances du personnel
70	Produits de gestion courante	354 400,00	376 188,70	Frais de mise en déchetterie artisans et entrées SMICTOM
731	Fiscalité locale	2 707 580,00	2 779 978,00	TEOM zones 1 et 2
74	Dotations et subventions	4 000,00	31,99	Eco emballage + filières
75	Autres produits de gestion courante	710 383,63	459 415,97	Participation du budget général

<b>TOTAL DES RECETTES de fonctionnement</b>	<b>3 776 993,63</b>	<b>3 621 707,92</b>	
---	---------------------	---------------------	--

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
002	Déficit reporté	80 763,63		
011	Charges à caractère général	1 801 990,00	1 659 711,25	Collecte et traitement des OM: 1 535,000€ Location compacteurs, achats sacs transparents et jaunes, TGAP.
012	Charges de personnel	263 800,00	251 803,04	4 gardiens + services administratifs
65	Autres charges de gestion courante	1 589 494,00	1 588 494,00	Participation SMICTOM de la Bruyère
042	Opérations d'ordre	40 896,00	40 886,00	Dotations aux amortissements des immobilisations
<b>TOTAL DES DEPENSES de fonctionnement</b>		<b>3 776 993,63</b>	<b>3 540 944,29</b>	
<b>RESULTAT DE SECTION FONCTIONNEMENT</b>			<b>80 763,63</b>	

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
001	Excédent reporté	26 066,41		
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000,00	1 960,21	FCTVA
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 896,00	40 886,00	Dotation aux amortissements des immobilisations, en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement
<b>TOTAL DES RECETTES d'investissement</b>		<b>79 962,41</b>	<b>42 846,21</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
21	Immobilisations corporelles	49 962,41	990,91	Achats conteneurs et caissons et Aménagements dans les déchetteries
23	Travaux d'aménagement dans les déchetteries	30 000,00	7 339,20	Enrobé bas de quai déchetterie St Rémy
<b>TOTAL DES DEPENSES d'investissement</b>		<b>79 962,41</b>	<b>8 330,11</b>	
<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>			<b>34 516,10</b>	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2024 du budget **ORDURES MENAGERES** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2024 du budget **ORDURES MENAGERES** au vote de l'assemblée.

*Il est précisé que le CFU du budget annexe Ordures ménagères est équilibré par une subvention d'équilibre du budget général. Ce budget ne s'autofinance donc pas.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 42 VOIX POUR, ET 05 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES.**

42 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
5 ABSTENTIONS

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-028 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget Ordures Ménagères**

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget ORDURES MENAGERES :

**BUDGET ORDURES MENAGERES**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	3 621 707,92
Dépenses Fonctionnement	3 540 944,29
Résultat Fonctionnement N	80 763,63
Résultat Fonctionnement N-1	-80 763,63
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>0,00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	42 846,21
Dépenses Investissement	8 330,11
Résultat Investissement N	34 516,10
Résultat Investissement N-1	26 066,41
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>60 582,51</b>
RAR Recettes Investissement	1 367,00
RAR Dépenses Investissement	15 033,00
Résultat RAR	-13 666,00
<b>Capacité de financement</b>	<b>46 916,51</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2024</b>	
Report à l'investissement au 1068	0,00
Report au fonctionnement en dépenses (déficit) au 001	<b>0,00</b>
Report à l'investissement en recettes (excédent) au 002	<b>60 582,51</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES.**

48 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-029 : Finances : Approbation du CFU 2024 budget principal**

**86900 - Communauté de communes Cingal-Suisse Normande**

**COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Il est donné lecture du compte financier unique 2024 du budget **PRINCIPAL** qui a été analysé par la commission Finances et Administration générale le 11 mars dernier. Ce CFU 2024 est validé par le Centre des Finances Publiques.

86900 - CC CINGAL-SUISSE NORMANDE

Exercice 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-2 556 115,30		836 816,97		-1 719 298,33
Fonctionnement	4 691 564,88	3 187 634,90	1 034 400,80		2 538 330,78
<b>TOTAL I</b>	<b>2 135 449,58</b>	<b>3 187 634,90</b>	<b>1 871 217,77</b>		<b>819 032,45</b>

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2023	Part affectée à l'investissement 2024	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024
Section Investissement	- 2 556 114,90 €		836 816,97 €	- 1 719 298,33 €
Section Fonctionnement	4 691 564,88 €	3 187 634,90 €	1 034 400,80 €	2 538 330,78 €
Total	2 135 449,98 €		1 871 217,77 €	819 032,45 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris les DM)	CFU 2024	Commentaires
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 503 929,98		Résultat excédentaire N-1 reporté
013	Atténuation de charges	90 000,00	116 006,41	Remboursements CPAM-assurances du personnel
70	Produits de gestion courante	2 211 018,00	2 192 734,92	Mise à disposition de personnel et de moyens matériels. Cantines, garderies, école de musique, charges sur loyers PSLA, entrées piscine.
73	Impôts et taxes	4 346 340,00	4 221 976,00	Attribution de compensation, FPIC, Fraction TVA compensation TH résidences principales CVAE,...etc
731	Fiscalité locale	3 127 054,00	3 203 743,01	TH (résidences secondaires), TFB, TFNB, CFE, CVAE, TAS COM, IFER, GEMAPI, Taxe de séjour,
74	Dotations et subventions	3 186 222,00	2 819 004,83	Dotation intercommunale, subventions Etat, Région, Département, Agence de l'eau, ADEME, CAF
75	Autres produits de gestion courante	422 819,00	636 716,18	Revenus immeubles : PSLA, gîte Traspy et remboursement part salariale tickets restaurant, excédent ZAC
77	Produits spécifiques	7 285,00	7 286,01	Pénalités de retard reçues sur travaux piscine, mandats annulés sur exercices antérieurs, produits cessions d'immobilisations
78	Reprises sur provisions sur créances douteuses	1 000,00	1 000,00	Créances douteuses
042	Opérations d'ordre	166 775,60	153 854,98	Travaux en régie – amortissement des subventions
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>15 062 443,58</b>	<b>13 352 322,34</b>	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris DM)	CFU 2024	Commentaires
011	Charges à caractère général	4 649 462,00	3 248 824,40	Eau, électricité, combustibles, maintenance, réparations, honoraires, etc...
012	Charges de personnel	5 701 000,00	5 593 099,45	Hausse des dépenses du personnel par effet « mécanique » (avancements augmentation SMIC ...et nouveaux besoins), augmentation du point d'indice,...
014	Reversement impôts et taxes	761 492,00	761 112,00	Attribution de compensation versées, FNGIR
023	Virement à la section d'investissement	686 905,61	0,00	Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement
65	Charges de gestion courante	2 279 822,13	2 019 710,30	Participations: Syndicats (SIS, Collège de Bretteville, Sivu des côteaux, honoraires Ligue, UFCV. Subvention OTSN, subventions vers les budgets annexes Versements aux écoles privées, coopératives scolaires
66	Charges financières	233 410,94	229 128,58	Intérêts bancaires des emprunts
67	Charges spécifiques	300 639,28	16 338,00	« Réserves » inscrites en charges exceptionnelles
68	Provisions pour risques et charges	1 000,00	1 000,00	Provision pour créances douteuses et pour dépréciation des actifs circulants
042	Opérations d'ordre	448 711,62	448 708,81	Dotations aux amortissements des biens
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>15 062 443,58</b>	<b>12 317 921,54</b>	
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>			<b>1 034 400,80</b>	

RECETTES DE D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 ( y compris les RAR 2023)	CFU 2024	Commentaires
021	Virement de la section de fonctionnement	686 905,61	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	448 711,62	448 708,81	Ecritures comptables en référence au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement - Dotations aux amortissements des biens
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	56 135,68	18 135,68	Ecritures comptables : remboursement avances forfaitaires travaux piscine
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 598 792,02	3 358 538,95	FCTVA
13	Subventions d'investissement	6 188 634,04	1 236 011,80	Subventions
16	Emprunts	1 500 000,00	378,24	Emprunts travaux piscine (1 000 000 €) et ZA des 3 Cours (810 000 €) et encaissement de caution PSLA
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>13 479 178,97</b>	<b>5 061 773,48</b>	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
Chap.	Intitulé	BP 2024 (y compris les RAR 2023)	CFU 2024	Commentaires
001	Déficit reporté	2 556 115,30	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	166 775,60	153 854,98	Travaux en régie + amortissement des subventions
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	56 135,68	18 135,68	Remboursement des avances forfaitaires travaux piscine
10	FCTVA	4 300,00	4 231,21	Remboursement FCTVA perçu à tort pour la piscine qui est assujéti à TVA
16	Emprunts et dettes assimilées	1 485 400,00	1 477 632,19	
20	Immobilisations incorporelles	72 400,00	7 728,77	PLU/PLUi- Piscine - interventions économiques - frais d'insertion voirie
27	Autres immobilisations financières	110 115,23	0,00	Avance remboursable aux budgets Zone des prairies et Zone des 3 Cours
21	Immobilisations corporelles	1 635 970,16	772 911,40	Aménagements et achats dans les bâtiments communautaires, voirie, achat terrain de la zone des 3 Cours
23	Travaux en cours	7 391 967,00	1 790 462,28	Travaux dans les écoles, piscine, cuisine de proximité et RPE de Gouvix
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>13 479 178,97</b>	<b>4 224 956,51</b>	
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT AVEC REPORT</b>			<b>836 816,97</b>	

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose de soumettre le compte financier unique 2024 du budget **PRINCIPAL** au vote des délégués.

Monsieur LEHUGEUR, Président de la CDC, se retire : **il ne participera pas au vote**. Il laisse Monsieur LAGALLE, Vice-président en charge de la commission des Finances, soumettre le compte financier unique 2024 du budget **PRINCIPAL** au vote de l'assemblée.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 40 VOIX POUR, ET 07 ABSTENTIONS, APPROUVE LE CFU 2024 DU BUDGET PRINCIPAL.**

40 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
7 ABSTENTIONS

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-030 : Finances : Affectation du résultat 2024 budget principal**

M. LAGALLE, Vice-Président en charge des Finances, présente l'affectation des résultats du budget PRINCIPAL :

**BUDGET PRINCIPAL**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Recettes Fonctionnement	13 352 322,34
Dépenses Fonctionnement	12 317 921,54
Résultat Fonctionnement N	1 034 400,80
Résultat Fonctionnement N-1	1 503 929,98
<b>Résultat Fonctionnement cumulé</b>	<b>2 538 330,78</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Recettes Investissement	5 061 773,48
Dépenses Investissement	4 224 956,51
Résultat Investissement N	836 816,97
Résultat Investissement N-1	-2 556 115,30
<b>Résultat Investissement cumulé</b>	<b>- 1 719 298,33</b>
RAR Recettes Investissement	2 252 667,00
RAR Dépenses Investissement	3 084 208,00
Résultat RAR	- 831 541,00
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 2 550 839,33</b>

<b>AFFECTATION DU RESULTAT 2024</b>	
Report à l'investissement au 1068	2 538 330,78
Report de fonctionnement en recettes au 002 (déficit)	
Report à l'investissement en dépenses au 001 (déficit)	<b>-1 719 298,33</b>

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars dernier, propose d'approuver ces résultats et d'adopter leurs affectations.

*La trésorerie de la communauté de communes est faible, car l'emprunt n'a pas été tiré à la fin de l'année 2024. Jusqu'à cette date, la trésorerie permettait de financer les investissements sans emprunter, ce qui a permis d'attendre 2025 pour bénéficier de taux plus avantageux.*

*La CAF brute des trois dernières années est présentée aux délégués (voir en annexe). Le tableau synthétique des emprunts est également présenté, mettant en évidence la fin de certains emprunts et les nouveaux engagements, représentant environ 46 000 € de plus.*

*Un délégué suggère que les emprunts doivent être ciblés et estime que le financement des écoles n'est pas équitable. Le projet de l'école Paul Hérault a un coût supérieur aux prévisions, ce qui inquiète les délégués.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS APPROUVE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024 DU BUDGET PRINCIPAL.**

48 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-031 : Finances : Vote du taux d'imposition TEOM 2025**

Concernant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), il est proposé de maintenir les taux votés en 2024 pour l'année 2025 :

**BUDGET ANNEXE – ORDURES MENAGERES  
VOTE DES TAUX**

RAPPEL	Base OM 2024	taux 2024	produit 2024	
zone 1 (Smictom)	9 311 915	<b>17,89%</b>	1 665 902	(avec St Sylvain)
zone 2 (communes du sud)	6 221 630	<b>17,89%</b>	1 113 050	
			2 778 951	

  

	Base OM prévisionnelle 2025	proposition taux 2025	produit 2025	
zone 1 (Smictom)	8 525 306	<b>17,89%</b>	1 525 177	(sans St Sylvain)
zone 2 (communes du sud)	6 375 280	<b>17,89%</b>	1 140 538	
			2 665 715	

Pour la zone 1 (SMICTOM DE LA BRUYERE), la commission Finances et Administration Générale, réunie le 11 mars dernier, propose de maintenir le taux de **17.89 %** (rappel taux 2024 : 17.89 %).

Pour la zone 2 (en régie, secteur Suisse Normande), elle propose également de maintenir le taux de **17.89 %** (rappel taux 2024 : 17.89 %).

La commission Finances et Administration Générale, réunie le 11 mars dernier, propose de maintenir et valider ces taux.

*L'année 2025 sera une année charnière en attendant la régularisation de la situation du SMICTOM. Il est donc proposé de ne pas modifier le taux de TEOM.*

✚ *Madame FIEFFÉ, Présidente du SMICTOM de la Bruyère, ne prend pas part au vote.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 46 VOIX POUR, ET 01 VOIX CONTRE, APPROUVE LES TAUX PROPOSÉS.**

46 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
1 ABSTENTION

✚ Madame HAUGOU revient à 21h47

Suite au conseil communautaire du 27 février 2025 lors de la présentation du Rapport D'orientations Budgétaires 2025 (R.O.B), et à la Commission Finances et Administration générale du 11 mars 2025, il a été proposé en commission d'étudier l'augmentation des taux de fiscalité de 0,5 points (sauf CFE) :

Foncier Bâti : **10,5%** (rappel taux 2024 : 10 %)

Foncier Non Bâti : **10,25%** (rappel taux 2024 : 9,76%)

Taxe d'habitation : **13,82 %** (rappel taux 2024 : 13,32%)

CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) : **20,79%** (rappel taux 2024 : 20,79%)

Si cette proposition est retenue, les communes auront toute latitude pour ajuster leurs taux communaux à la baisse.

Dans le cas contraire, une autre option consisterait à opter pour un mode de répartition du FPIC plus favorable pour la communauté de communes (**voir pour mémoire le tableau 2024 en annexe 1**).

*Il est précisé que l'augmentation de la fiscalité de 0,5 points (hors CFE) générerait un produit attendu de 95 830 €, soit une augmentation de 7 % selon les estimations de notre CDL.*

*Il est à noter que les habitants ne paient plus de taxe d'habitation sur les résidences principales, et la communauté de communes n'est pas totalement compensée pour cette perte de revenus.*

*Un délégué souligne qu'avec cette augmentation, la hausse cumulée sur l'ensemble du mandat atteindrait 17,3 % (hors disparition de la taxe d'habitation). Il rappelle qu'il est opposé à toute augmentation des impôts et exprime son inquiétude quant au financement des futurs investissements et au fonctionnement de la cuisine de proximité, qui repose uniquement sur des estimations.*

*Il est rappelé que pour éviter une augmentation pour les habitants, les communes ont la possibilité de baisser leurs taux au même niveau.*

*Un débat s'engage sur la pertinence de cette augmentation, perçue comme un signal négatif en période pré-électorale. Une alternative serait d'augmenter les emprunts.*

*Il est rappelé que la maquette budgétaire actuelle ne permet pas de financer certains travaux essentiels dans les écoles, notamment en matière de **sécurité** et d'**informatique**. L'augmentation des taxes permettrait de réinjecter des fonds dans ces domaines.*

*Un délégué suggère que l'augmentation du taux de TEOM serait plus équitable que celle du foncier bâti, car elle concernerait l'ensemble des habitants et non uniquement les propriétaires.*

*Il est rappelé que l'objectif à la fusion des deux intercommunalités, était d'uniformiser les taux entre les deux territoires et qu'il serait plus judicieux d'attendre 2026 pour connaître la situation définitive du SMICTOM.*

*Une autre alternative consisterait à affecter l'intégralité du FPIC à la communauté de communes, et ne toucherait pas directement les habitants. Cette mesure qui ne serait appliquée que cette année et rapporterait environ 175 000€ nécessiterait toutefois l'unanimité des votes, alors qu'une commune a déjà exprimé son opposition au reversement intégral du FPIC.*

*Il est également rappelé qu'en 2019, de par la loi, la communauté de communes a dû verser une subvention supplémentaire aux écoles privées pour financer les classes maternelles, sans avoir bénéficié d'aucune compensation. Depuis cette date, elle verse 312 000 € par an.*

*Par ailleurs, les attributions de compensation sont figées, ce qui démontre que les communes ont transféré de nombreuses compétences à la communauté de communes. La DGF bonifiée, allouée lors de la prise de compétence scolaire, n'a pas été reconduite.*

*Il est donc impératif de réduire les frais de fonctionnement. À l'avenir, il faudra rationaliser les dépenses en mutualisant les écoles et ainsi éviter la multiplication des investissements.*

*Il est par ailleurs rappelé que tous les investissements sont réalisés pour nos enfants et nos habitants.*

*Ce constat devra être pris en compte dans le cadre du PLUI, afin de stabiliser les écoles du territoire. Un travail est en cours avec l'Académie à ce sujet.*

*Enfin, la question de la taxe d'aménagement est évoquée. Elle peut être une source de revenu pour la communauté de communes.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 34 VOIX POUR, 09 VOIX CONTRE, ET 06 ABSTENTIONS, APPROUVE LES TAUX SUSMENTIONNÉS.**

34 VOIX POUR  
9 VOIX CONTRE  
6 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-033 : Finances : Vote du produit GEMAPI 2025 (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)**

Considérant que la compétence obligatoire GEMAPI est inscrite dans les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération du 27 septembre 2018 instaurant la taxe GEMAPI,

Tenant compte des travaux prévus en 2025 dans le cadre du contrat de territoire Eau signé avec l'Agence de l'Eau,

La commission Finances et Administration générale, réunie le 11 mars, propose de baisser le montant attendu de la taxe GEMAPI à 52 000 € pour l'année 2025.

*Les dépenses et recettes liées à la GEMAPI depuis 2019 sont présentées. Elles indiquent un besoin de 52 000 € pour 2025. La commune de Saint-Sylvain est retirée du produit attendu.*

*Un rappel sur les montants du FPIC est effectué. Le mode de répartition sera délibéré en septembre, après réception des chiffres définitifs de la préfecture attendus en été 2025.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS VALIDE LA BAISSA DU PRODUIT GEMAPI À 52 000 € POUR 2025.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-034 : Finances : Proposition de recourir à trois emprunts pour les projets d'investissement**

La communauté de communes souhaite contracter trois emprunts pour financer les projets suivants :

- La construction et la réhabilitation de l'école Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom (emprunt de 3 000 000 €)
- L'extension de l'école de Fresney-le-Puceux (emprunt de 350 000 €)
- La construction d'un bâtiment pour les services techniques (emprunt de 300 000 €)

Quatre organismes bancaires ont été contactés et rencontrés :

- Banque Postale,
- Caisse d'Épargne,
- Banque des Territoires,
- Crédit Agricole.

La demande était basée sur des échéances à taux fixe, trimestrielles, d'une durée de 25 ans et à capital constant. Une comparaison des offres de prêts a été étudiée par la commission du 11 mars qui proposait de retenir l'offre la plus intéressante. Les trois banques, Banque Postale, Caisse d'Épargne, et Crédit Agricole, nous ont adressé leurs propositions : elles sont synthétisées en **annexes 2, 3 et 4**.

La Banque des Territoires n'a pas fait de proposition mais nous avait adressé une simulation qui ne peut pas être considérée car elle ne donne pas de garantie. Pour autant, le taux serait de 3.70%, ce qui est supérieur au taux le plus faible du Crédit Agricole.

Il s'avère que l'offre du Crédit Agricole (3.62%) conduit au coût le plus faible pour le crédit, conditions identiques pour les trois emprunts :

- Construction et la réhabilitation de l'école Paul Héroult à Thury-Harcourt-le-Hom (3 000 000 €) ;
- Extension de l'école de Fresney-le-Puceux (350 000 €) ;
- Construction d'un bâtiment pour les services techniques (300 000 €).

Lors de sa réunion du 11 mars, la commission Finances et Administration générale avait recommandé de retenir l'offre la plus avantageuse, ce qui correspond à l'offre du Crédit Agricole. Elle propose d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

*La proposition initiale de la Banque Postale, mentionnée dans la note de synthèse, n'est plus valable en raison de la hausse des taux, désormais à 3,93 %.*

*La simulation de la Banque des Territoires ne permet pas d'obtenir une offre acceptable.*

*Il est proposé d'opter pour des échéances trimestrielles.*

*Un délégué souhaite que tous les emprunts soient fléchés sur le projet d'école Paul Héroult, compte tenu du coût de l'opération.*

*Si le surcoût lié à la présence de mэрule dans le bâtiment historique s'avère trop important, un emprunt complémentaire pourrait être soumis au vote du Conseil Communautaire.*

*L'alternative d'un fonds de concours est évoquée.*

 *Monsieur VANRYCKEGHEM, administrateur du Crédit Agricole, et Monsieur LAGALLE, administrateur de la Caisse d'Epargne, ne prennent pas part au vote (les pouvoirs ne sont pas comptabilisés non plus).*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 43 VOIX POUR, ET 02 ABSTENTIONS :**

- **RETIENT L'OFFRE DU CRÉDIT AGRICOLE ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA BONNE EXÉCUTION DE CETTE DÉLIBÉRATION.**

43 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

2 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-035 : Enfance Jeunesse : Avenant à la convention d'objectifs La ligue de l'enseignement (retrait de la commune de Saint-Sylvain)**

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-24-021 actant le retrait de la commune de Saint-Sylvain à compter du 1er janvier 2025,

Considérant que, de ce fait, la commune n'est plus concernée par la prestation assurée par la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de la convention d'objectifs et de la convention de mise à disposition des locaux,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un avenant à cette convention d'objectifs afin d'acter cette modification,

Cet avenant prendra effet à la date de sa signature par les deux parties : la communauté de communes et la Ligue de l'Enseignement. Toutes les autres dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant demeurent inchangées et pleinement applicables.

En conséquence, il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le contenu de l'avenant à la convention d'objectifs entre la communauté de communes et la Ligue de l'Enseignement (**voir annexe 5**) ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant pour le compte de la collectivité et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **APPROUVE LE CONTENU DE L'AVENANT SUSMENTIONNÉ ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À LE SIGNER ET À PRENDRE TOUTES LES MESURES NÉCESSAIRES À SA MISE EN ŒUVRE.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-036 : Transition écologique : Motion relative à la tuberculose bovine**

Compte tenu de la situation sanitaire préoccupante affectant les éleveurs de bovins, et des conséquences économiques et sanitaires majeures engendrées par la propagation de la tuberculose bovine, il est proposé d'adopter et de signer une Motion de soutien en leur faveur. Cette motion vise à témoigner de notre solidarité envers les éleveurs touchés et à interpeller les autorités compétentes sur la nécessité de renforcer les mesures d'accompagnement et de prévention. Le texte intégral de la motion est joint **en annexe 6**.

*Il est demandé d'ajouter à la motion la production de viande, également concernée, et d'adapter la terminologie concernant la faune sauvage.*

*Cette initiative ne relève pas uniquement de la communauté de communes : des collectifs existent à l'échelle nationale et une sensibilisation a été réalisée auprès de Caen Normandie Métropole.*

*Les délégués regrettent le manque d'implication des organisations agricoles sur ce sujet, qui représente un enjeu de recherche majeur relevant de l'État.*

*Une réunion est prévue prochainement à Cahagnes.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ADOPTE LA MOTION PRÉSENTÉE EN ANNEXE.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-037 : Culture : Appels à projets dans le cadre du fonds de soutien aux initiatives locales**

Vu la compétence "Culture" relative au fonds de soutien aux initiatives locales destiné aux projets culturels portés par les associations du territoire de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande inscrite dans les statuts de la communauté de communes ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 09/12/2024 approuvant la signature du Contrat Départemental Culture de Territoire (CDCT) ;

Vu le CDCT signé en date du 17 mars 2025 ;

Considérant les prévisions budgétaires établies dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), notamment sur la ligne dédiée au fonds de soutien pour les initiatives locales (à hauteur de 16 000 €) ;

La commission Culture, réunie le 17 mars 2025, propose d'allouer les fonds à 22 associations (**voir détails en annexe 7**).

*Il est rappelé que l'ensemble des demandes portaient les subventions à hauteur de 51 416 € pour un budget prévu à hauteur de 16 000 € : deux projets ont été écartés, vingt-deux seront soutenus.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **APPROUVE LE VERSEMENT DE CES SOMMES SELON LE DÉTAIL ANNEXÉ ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-038 : ADT : Décision d'engager l'évolution des documents d'urbanisme communaux**

Considérant l'annulation du PLUi Cingal-Suisse Normande en date du 1er juillet 2024,

Considérant l'information donnée en groupe de travail PLUi, rassemblant tous les maires de la communauté de communes, le 23 janvier 2025,

Considérant le temps nécessaire à l'élaboration du PLUi et l'impossibilité de figer les projets de développement sur cette période,

Il est proposé de valider le principe suivant pour permettre l'évolution des documents communaux :

La communauté de communes, compétente en matière d'élaboration de documents d'urbanisme pourra engager l'évolution de Plan Local d'Urbanisme communal si les trois critères suivants sont respectés :

1. Equilibre économique de l'opération (prise en charge des études et de l'ingénierie par l'opérateur ou la commune) sous la responsabilité de la CDC ;
2. Compatibilité avec le SCOT en vigueur ;
3. Evolution d'un document communal qui ne mette pas en péril le projet collectif futur (prise en compte de la nouvelle enveloppe SRADDET / SCOT afin qu'un projet n'empiète pas sur l'enveloppe des autres communes). Le projet devra pouvoir ne relever que de l'enveloppe de ladite commune.

Tout projet d'évolution d'un document communal sera soumis au respect de ces trois critères avant engagement de la procédure par la communauté de communes.

A ce jour, les communes suivantes nous ont sollicités pour une évolution de leur document d'urbanisme :

- Barbéry,
- Bretteville-le-Rabet,
- Cesny-les-Sources,
- Clécy,
- Grainville-Langannerie,
- Thury-Harcourt-le-Hom.

Chaque demande sera étudiée en commission ADT et validée en conseil communautaire pour toute transparence. Les demandes devront au préalable faire l'objet d'une délibération de la commune à transmettre à la communauté de communes.

Le projet le plus abouti à analyser en premier est la déclaration de projet de Thury-Harcourt-le-Hom.

Il est proposé de:

- Valider le principe susmentionné ;
- Valider le lancement de la procédure de déclaration de projet de la commune de Thury-Harcourt-le-Hom ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

*Les communes de Barbery et Cesny-les-Sources sont surprises d'apparaître dans la liste, n'ayant formulé aucune demande.*

*Depuis l'envoi de la note de synthèse, les communes de Saint-Laurent-de-Condé et Les Moutiers-en-Cinglais ont soumis une demande.*

*La commission Aménagement du Territoire, réunie le 18 mars, demande un renfort RH pour accompagner l'évolution des documents d'urbanisme.*

*La mise en place du PLUI est une priorité par rapport aux évolutions des documents d'urbanisme. Toutefois, certaines communes se trouvent bloquées et ne peuvent pas attendre plus de 12 mois pour son entrée en vigueur.*

*La question du financement de ces évolutions se pose. Le principe retenu est que l'aménageur prend en charge les coûts, tandis que la commune rembourse à la communauté de communes les frais éventuels liés aux enquêtes publiques et autres démarches.*

*Le fonds de concours ne peut pas être utilisé pour des dépenses de fonctionnement non liées à un investissement. Cette question devra être examinée en concertation avec les services des finances publiques.*

*Un délégué souligne la surcharge de travail de plusieurs services de la communauté de communes et insiste sur la nécessité de prioriser les actions. Il rappelle notamment qu'un dossier d'enquête publique pour le SDA sur Cesny-les-Sources est en attente depuis huit mois.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 46 VOIX POUR, ET 03 ABSTENTIONS :**

- **VALIDE LE PRINCIPE SUSMENTIONNÉ ;**
- **VALIDE LE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE DÉCLARATION DE PROJET DE LA COMMUNE DE THURY-HARCOURT-LE-HOM ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

46 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
3 ABSTENTIONS

---

### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-039 : Déchets ménagers - Signature du contrat CITEO pour la collecte sélective 2025-2029**

#### **Exposé**

En application de la responsabilité élargie des producteurs, la gestion des déchets d'emballages ménagers qui proviennent de produits commercialisés dans des emballages, en vue de leur consommation ou utilisation par les ménages doit être assurée par les producteurs, importateurs, ou toute personne responsable de la première mise sur le marché de ces produits.

Les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin. Ce dernier perçoit des contributions de ses adhérents qui lui permettent notamment de financer les collectivités territoriales qui assurent la collecte et le traitement des déchets d'emballages ménagers.

Dans le cadre de l'agrément dont bénéficie Citeo pour l'année 2024 (filiale des emballages ménagers, ci-après la « Filière »), les Parties ont conclu, conformément au cahier des charges de la filiale des emballages ménagers, imprimés papiers et papiers à usage graphique, applicable à cette date (ci-après le « Cahier des Charges ») et au contrat-type proposé par Citeo, un contrat pour l'action et la performance, dit « CAP » portant barème de soutien aux collectivités, proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers.

Le terme actuel du CAP a été fixé au 31 décembre 2024, date à laquelle devait expirer l'agrément de Citeo pour l'année 2024. Par un arrêté du 27 décembre 2024 l'agrément de Citeo a été renouvelé jusqu'au 31 décembre 2029.

Par ailleurs, le Cahier des charges issu de l'arrêté modificatif du 7 décembre 2023 prévoit l'obligation pour les éco-organismes de la Filière de proposer, sous l'égide d'un organisme coordonnateur, un projet de contrat-type (ci-après dénommé « Contrat-type Collecte sélective ») au titre de la coordination de la Filière. Ce nouveau contrat porte barème de soutien à la suite du contrat CAP proposé précédemment.

Ce Contrat-type Collecte sélective, couvrant la période 2025-2029, est désormais mis à la disposition des collectivités pour signature (**voir annexes 8 et 9**).

Considérant que la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande avait conclu un CAP avec Citeo le 22 janvier 2018 avec les avenants de prolongation signés respectivement le 20 janvier 2023 et 02 janvier 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'environnement (notamment les articles L.541-10 et suivants et R.543- 53 à R.543-65) ;

VU l'arrêté du 23 décembre 2024 portant agrément d'un éco-organisme de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique dont les détenteurs finaux produisent des déchets ménagers et assimilés en application de l'article L.541-10 du code de l'environnement ;

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver le « Contrat-type Collecte sélective » portant accompagnement par l'éco-organisme Citeo ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer, par voie dématérialisée, le « Contrat-type Collecte sélective » proposé par Citeo et couvrant la période 2025-2029.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **APPROUVE LE « CONTRAT-TYPE COLLECTE SÉLECTIVE » PORTANT ACCOMPAGNEMENT PAR L'ÉCO-ORGANISME CITEO ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À LE SIGNER, PAR VOIE DÉMATÉRIALISÉE.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-040 : Déchets ménagers - Adhésion à l'association BIOMASSE NORMANDIE**

Il est proposé de renouveler l'adhésion à l'association régionale BIOMASSE NORMANDIE concernant la gestion et la valorisation des déchets, et la maîtrise de l'énergie.

Montant de la cotisation pour l'adhésion 2025 : 128 € (**voir annexe 10**).

Cette adhésion sera inscrite au budget annexe déchets ménagers.

Il est également proposé d'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce sujet.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :**

- **APPROUVE LE RENOUVELLEMENT DE CETTE ADHÉSION ;**
- **AUTORISE LE PRÉSIDENT OU SON REPRÉSENTANT À SIGNER TOUTES LES PIÈCES RELATIVES À CE DOSSIER.**

49 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-041 : Voirie : Précision de l'intérêt communautaire de la compétence facultative "Création ou aménagement et entretien de la voirie"**

Rappel des Statuts actuels concernant la voirie :

« *Compétences optionnelles*

*3° Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire*

*La communauté de communes est compétente en matière de renforcement et d'entretien des chaussées sur les voies d'intérêt communautaire et sur les parkings intégrés à un équipement communautaire. Sont d'intérêt communautaire les voies communales inscrites dans les tableaux de classement voirie communale (les chemins ruraux sont exclus).*

*La compétence s'exerce sur la chaussée et les seules dépendances nécessaires à la conservation et à l'exploitation de la route. Elle intègre également le remplacement et/ou le renouvellement de la signalisation horizontale et verticale.*

*Dans le cadre de la construction d'un nouvel équipement communautaire, la création et l'entretien des voies et réseaux sont d'intérêt communautaire dans leur intégralité.*

*Sont exclus :*

- La création de voie nouvelle et l'élargissement d'une voie existante ;*
- La création et l'entretien de l'assainissement pluviale,*
- Le curage des fossés et le débarnage ;*
- L'entretien des bas-côtés et des talus ;*
- L'entretien des haies ;*
- La mise en place et l'entretien de tout équipement de sécurité et d'embellissement (glissières, coussins berlinois, plateau ralentisseur, mobilier urbain) ;*
- L'éclairage public ;*
- Les ouvrages d'art ;*
- Le balayage des chaussées. »*

La Commission Infrastructures Communautaires Patrimoine Bâti et Voirie, réunie le 25 février 2025, propose de préciser l'intérêt communautaire de cette compétence comme suit :

- Prise en charge des aménagements cyclables uniquement sur les voies partagées avec une route dont l'entretien relève de la CDC ainsi que les plateformes de contournement dès l'instant qu'elle jouxte les voies communautaires ;
- Les aménagements pour les voies cyclables indépendantes en sites propres restent sous la responsabilité des communes.

Il est par ailleurs proposé de mutualiser les pochoirs respectifs de la CDC et des communes pour éviter les doublons.

*La précision apportée sur cet intérêt communautaire peut laisser penser à une augmentation des dépenses, alors qu'il s'agit avant tout d'une réorganisation du service technique. Un travail de réorganisation est en cours avec les équipes et la direction afin d'optimiser le fonctionnement. Cette délibération vise donc principalement à clarifier la compétence existante plutôt qu'à en ajouter une nouvelle.*

*Il est également rappelé que, cette année, la mise en place des peintures au sol a été particulièrement difficile en raison des conditions météorologiques très pluvieuses.*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 46 VOIX POUR, ET 03 ABSTENTIONS APPROUVE L'ENSEMBLE DES PROPOSITIONS SUSMENTIONNÉES.**

46 VOIX POUR  
0 VOIX CONTRE  
3 ABSTENTIONS

---

**DÉLIBÉRATION N°CC-DEL-2025-042 : Projet de création d'une cantine à Clécy, porté par l'association Les Enfants à table**

Le Président informe l'assemblée du projet porté par l'association « Les Enfants à Table », visant à créer une cantine sur le site scolaire de Clécy. Ce projet a été présenté lors de la conférence des maires en date du 20 février dernier.

Lorsqu'elle a été sollicitée par l'association à l'automne dernier, la communauté de communes a demandé l'avis juridique de l'UAMC afin d'évaluer la faisabilité du modèle proposé. Il ressort de cette analyse que seule une concession pourrait être envisagée, sans engagement financier de la collectivité.

Tous les éléments juridiques et techniques ont été communiqués à l'association. Celle-ci a été informée dès l'origine que la communauté de communes mène depuis plusieurs mois une réflexion sur la construction d'une cuisine de proximité, destinée à approvisionner l'ensemble des sites scolaires du territoire.

*Il est précisé que, dans le cadre de ce projet associatif, la fabrication des repas serait assurée au sein de la cantine actuelle.*

Bien que reconnaissant l'intérêt du projet, il est proposé de rejeter cette proposition pour les raisons suivantes :

- L'avancement du projet de cuisine de proximité, garantissant une solution pérenne et une équité du service sur l'ensemble du territoire ;
- Le maintien de l'équilibre économique du modèle basé sur la production d'environ 1800-2000 repas, équilibre qui pourrait être remis en cause si un nouveau site scolaire n'était pas desservi.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE À 41 VOIX POUR, 02 VOIX CONTRE, ET 06 ABSTENTIONS APPROUVE LE REJET DE CETTE PROPOSITION POUR LES RAISONS SUSMENTIONNÉES.**

41 VOIX POUR  
2 VOIX CONTRE  
6 ABSTENTIONS

---

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :**

- **Calendrier des réunions :**

MOIS	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	BUREAU Salle MDS
AVRIL	10/04 à 20h Thury-Harcourt-le-Hom	
MAI		22/05 à 18h
JUIN	26/06 à 20h	

- **Information relative aux indemnités 2024 des conseillers communautaires**

La loi Engagement et proximité prévoit que selon l'article n° L5211-12-1, chaque année, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil, au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat. Les communes ont la même obligation.

Cet état 2024 sera communiqué fin mars aux conseillers communautaires, avant l'examen du budget à l'ordre du jour du conseil communautaire du 10 avril 2025.

---

**QUESTIONS DIVERSES :**

- Un rendez-vous avec le directeur d'INTEVA sera organisé pour faire le point sur le plan social et les perspectives d'avenir.
- Spectacle OMAC : vendredi 28 mars à 20h30.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

*Le présent procès-verbal est arrêté en date du 27/03/2025  
Par le Président de séance, M. Jacky LEHUGEUR  
Par la Secrétaire de séance, Mme Isabelle ONRAED*